

Arrêté portant nomination des membres du jury de LICENCE 2

Mention : HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Parcours :

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition de la Directrice de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

En date du 19/12/2024

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;

Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national licence ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en en-tête du document au titre de l'année universitaire 2024-2025 est établie comme suit :

- Est nommé **Président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs)
HENIGFELD Yves	Professeur des universités

- Sont par ailleurs nommés **membres du jury** :

(enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, vacataires agréés, personnalité qualifiée)

<u>Nom Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
CHAZALON Ludi	Maître de conférences des universités
RENARD Thomas	Maître de conférences des universités
BIAY Sébastien	Maître de conférences des universités

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université et la directrice de l'UFR sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 8/01/2025

La Directrice de l'UFR
Annick PETERS-CUSTOT
Le 19/12/2024

Annick PETERS-CUSTOT
Directrice de l'UFR d'Histoire
Histoire de l'Art et Archéologie



La Présidente de Nantes Université,
Carine BERNAULT

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte

Arnaud GUEVEL